

AB PRECISION

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 €**

**49 CHEMIN DE LA CROIX DE JEAN BRILLANT
38 690 LE GRAND LEMPS**

883 134 736 RCS VIENNE

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

PROCES VERBAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE 9 JANVIER,
A 14 HEURES,**

La société HOLDING BILLON, représentée par son Président Monsieur Alexandre BILLON, actionnaire unique de la société AB PRECISION, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros, divisé en 1 000 actions,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Démission de Monsieur Alexandre BILLON des ses fonctions de Président de la société,
- Nomination de la société HOLDING BILLON en qualité de Président,
- Fixation des pouvoirs du Président et de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Alexandre BILLON de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide de nommer la société HOLDING BILLON, société par actions simplifiée au capital de 6 000 Euros dont le siège social est à CHABONS (38 690) – 30 B Chemin du Bessey, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vienne sous le numéro 992 077 677, en qualité de Président de la Société à compter de ce jour.

Monsieur Alexandre BILLON es qualité de Président de la société HOLDING BILLON, déclare accepter expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare que la société HOLDING BILLON satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

A l'égard des tiers, le Président a tous pouvoirs dans les limites de l'objet social et selon les dispositions statutaires.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

AB

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*** CLOTURE ***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'actionnaire unique, **par Monsieur Alexandre BILLON pour démission de ses fonctions de Président et par Monsieur Alexandre BILLON en qualité de Président de la société HOLDING BILLON pour acceptation des fonctions de Président confiées à la société HOLDING BILLON.**

